Image not found or type unknown

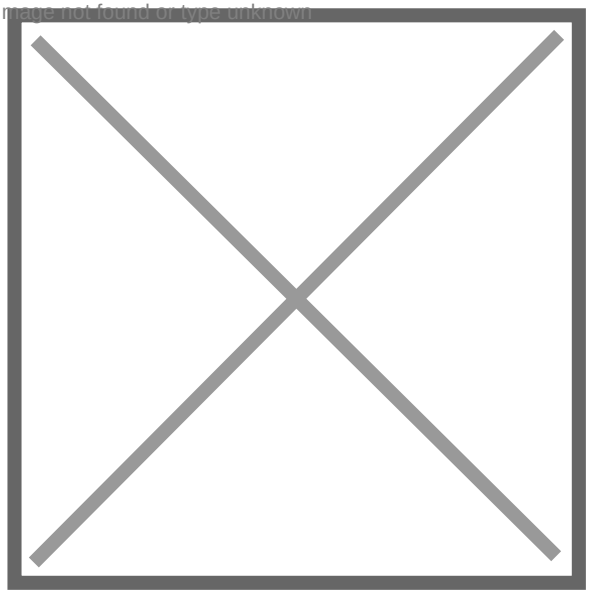

Préjudice moral au travail.

Par **1grid**, le **30/08/2008** à **18:35**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître la démarche ainsi que mes recours possibles concernant un problème que je rencontre au sein de mon entreprise.
Un collègue me porte constamment préjudice par le biais de calomnies, de rumeurs à mon égard.
Je ne suis pas la seule à être victime de ses accusations, de ses rumeurs mais personne ne dit rien car tout le monde connais sa personnalité et sa réputation qui le précède.
Le problème est que j'ai été nommé sur un poste suite à une évolution de carrière et je suis en période "d'éssai sur ce poste" durant 6 mois.
Aux vues de mes résultats, il invente toute sorte de choses et en informe le plus de monde possible ainsi que mon responsable n+2 (mon N+1 étant en vacances).
Je ne souhaite pas cette fois-ci que cela me porte préjudice comme il en a été le cas il y a deux ans et demi ou on a failli me licencer faute de pouvoir alléger les preuves.J'ai dû prendre un arrêt maladie pour me "rétablir".
Je me sens réellement victime de cette personne mal intentionnée qui cherche à me faire échouer dans ma mission.
Que faire?Si ce n'est en parler à mon responsable N+1 en priorité.
Quels sont mes recours possible juridiquement?
Par avance, merci de votre diligence.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés